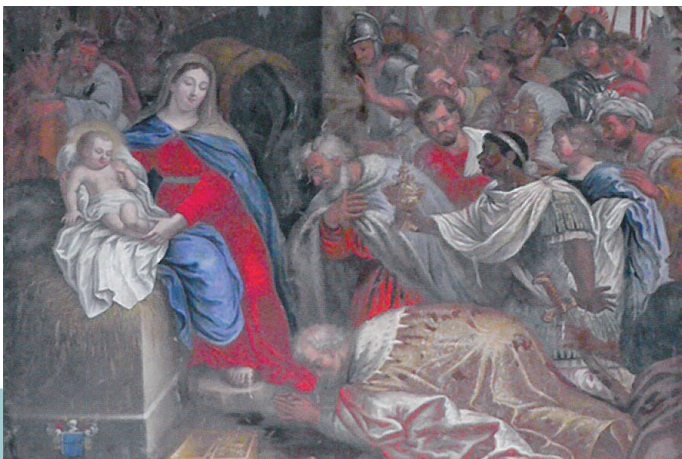


Église des Pays de l'Ain

2 JANVIER 2020 - N° 1



Accueillir le don

La grâce de Dieu est apparue. Grâce est synonyme de beauté. Cette nuit, dans la beauté de l'amour de Dieu, nous redécouvrons aussi notre beauté, parce que nous sommes les bien-aimés de Dieu. Dans le bien et dans le mal, dans la santé et dans la maladie, heureux ou tristes, à ses yeux nous apparaissions beaux : non pas pour ce que nous faisons, mais pour ce que nous sommes. [...] Chers frères et sœurs, que faire devant cette grâce ? Une seule chose : accueillir le don. Avant d'aller à la recherche de Dieu, laissons-nous chercher par lui, qui nous cherche en premier. Ne partons pas de nos capacités, mais de sa grâce, parce que c'est Lui, Jésus, le Sauveur. Posons le regard sur l'Enfant et laissons-nous envelopper de sa tendresse. Nous n'aurons plus d'excuses pour ne pas nous laisser aimer par Lui : ce qui dans la vie va mal, ce qui dans l'Eglise ne fonctionne pas, ce qui dans le monde ne va pas ne sera plus une justification. Cela passera au second plan, parce que devant l'amour fou de Jésus, un amour toute douceur et proximité, il n'y a pas d'excuses. La question à Noël est : "Est-ce que je me laisse aimer par Dieu ? Est-ce que je m'abandonne à son amour qui vient pour me sauver ?".

Un don aussi grand mérite une profonde gratitude. Accueillir la grâce est savoir remercier. Mais nos vies sont souvent vécues loin de la gratitude. Aujourd'hui, c'est le jour idéal pour nous approcher du tabernacle, de la crèche, de la mangeoire, pour dire merci. Accueillons le don qui est Jésus, pour ensuite devenir don comme Jésus. Devenir don est donner du sens à la vie. Et c'est le meilleur moyen pour changer le monde : nous changeons, l'Eglise change, l'histoire change quand nous commençons non pas à vouloir changer les autres, mais nous-mêmes, en faisant de notre vie un don. Jésus nous le montre cette nuit : il n'a pas changé l'histoire en forçant quelqu'un ou à force de paroles, mais avec le don de sa vie. Il n'a pas attendu que nous devenions bons pour nous aimer, mais il s'est donné gratuitement à nous. Nous aussi, n'attendons pas que notre prochain devienne bon pour lui faire du bien, que l'Eglise soit parfaite pour l'aimer, que les autres nous considèrent pour les servir. Commençons les premiers. Ça, c'est accueillir le don de la grâce. Et la sainteté n'est autre que conserver cette gratuité.

Pape François
Homélie pour la Nuit de Noël 2019

Agenda de Mgr Roland

Du jeudi 26 décembre au jeudi 2 janvier

Prédication d'une retraite pour jeunes en discernement de vocation à l'Abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire

Lundi 6 janvier

Service Accueil et Médiation à la CEF

Mardi 7 janvier

Conseil permanent à la CEF

Mercredi 8 janvier

Rencontre de l'économe et du vicaire général

Messe et déjeuner avec les prêtres âgés de Seillon-Repos

Jeudi 9 janvier

Conseil diocésain des Affaires économiques et collège des consultants
Messe et vœux au personnel et bénévoles de l'évêché

Du jeudi 9 au dimanche 12 janvier

Visite pastorale du groupement paroissial de Reyrieux

Lundi 13 janvier

Session de formation pour les prêtres « protection, délivrance et guérison » à Ars

Mardi 14 et mercredi 15 janvier

Session des évêques de la Province de Lyon

Jeudi 16 janvier

Rencontre des doyens

Vendredi 17 janvier

Rencontre du directeur diocésain de l'enseignement catholique et du vicaire général

Fraternité missionnaire diocésaine

Conseil diocésain du diaconat permanent

Conseil diocésain de l'enseignement catholique

Samedi 18 janvier

Fraternité Magnificat

Préparation à l'Appel décisif

Du dimanche 19 au dimanche 26 janvier

Formation provinciale à l'accompagnement spirituel : retraite d'exercices spirituels pour les prêtres à l'Abbaye de Taulignan

Mardi 28 janvier

Présence au sanctuaire d'Ars

Remise du nouveau projet diocésain de l'Enseignement catholique

Mercredi 29 janvier

Conférence du P. Emmanuel Kabemba pour présenter son mémoire de Master en théologie « l'homélie : acte liturgique et défi pastoral »

Jeudi 30 janvier

Assemblée générale de l'université catholique de Lyon

Du vendredi 31 janvier au dimanche 2 février

Visite pastorale de St-André-de-Corcy et Ambérieux-en-Dombes

Vendredi 31 janvier

Halte spirituelle à St-André-de-Corcy

Lundi 3 et mardi 4 février

Visite canonique du carmel d'Ars

Jeudi 6 février

Comité de coordination pour la vie consacrée à la CEF

Vendredi 7 février

Comité canonique de la CORREF à Paris

Samedi 8 février

Marche des vocations de Montmerle-sur-Saône à Ars

Dimanche 9 février

Fête de l'arrivée du Saint Curé d'Ars

Informations diocésaines

Nominations

M. l'abbé Frédéric Pelletier, vicaire général, est nommé coordinateur du groupement paroissial de Saint-Denis-les-Bourg.

M. l'abbé Marc Martial, curé de Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, assure la mission de doyen du doyenné de Bourg-en-Bresse.

Aumônerie scolaire

M. l'abbé Xavier Rendu, curé du groupement paroissial de Belley, ayant demandé à être déchargé de l'aumônerie de l'Institution Lamartine, la charge de cette aumônerie est confiée à **M. l'abbé Marcellin Kouloukiabonga**, vicaire dans le groupement paroissial d'Hauteville-Lompnès. L'intéressé exercera cette charge jusqu'à la fin de l'année pastorale comme prêtre modérateur de l'aumônerie en lien avec les chefs d'établissements, le curé du groupement paroissial de Belley, les autres curés du doyenné et les curés des élèves de l'Institution.

Officialité de Lyon

Mme Claire Taisne de Mulet, ayant obtenu la licence canonique en droit canonique, a été agréée comme avocat ecclésiastique auprès de l'Officialité interdiocésaine de Lyon par les évêques des provinces de Lyon et de Clermont dont les diocèses relèvent de cette officialité, à dater du 1^{er} décembre 2019. Un avocat ecclésiastique a pour mission d'aider un requérant à formuler sa demande et à entreprendre les démarches nécessaires.

Voici ses coordonnées : claire.taisne@gmail.com – 06 81 99 76 99.

Pour les causes matrimoniales, en particulier les demandes de reconnaissance de nullité, ou pour toute autre cause où la compétence d'un tribunal ecclésiastique est sollicitée, les fidèles du diocèse peuvent

désormais faire appel à ses services, comme à ceux de **M. l'abbé Rosaire Mangala**, curé du groupement paroissial de Miribel et avocat ecclésiastique depuis 2015 : amrotaire@gmail.com – 06 33 12 79 89. Il est aussi possible de faire appel à l'un ou l'autre des autres avocats agréés auprès de l'officialité de Lyon (cf. Annuaire diocésain 2020, p. 26).

Décès dans la famille diocésaine

Sœur Françoise Jeandinot, Sœur de Saint-Joseph, est décédée le 22 novembre 2019 à la Maison de retraite Saint-Joseph à Jasseron, dans sa 98^e année, après 74 années de vie religieuse.

Sœur Françoise était originaire de la Meuse, où après son engagement dans la Congrégation, elle a exercé son métier d'infirmière ; elle travailla aussi en hôpital psychiatrique en Suisse, à Marsens.

Depuis 33 ans, elle était à Jasseron où elle a vécu au plus près des résidents de la Maison, laïcs et sœurs, faisant le lien avec les familles. Très douce et silencieuse, elle a marqué nombre de personnes qui lui ont rendu hommage. Elle a été inhumée dans le caveau des Sœur de Saint-Joseph au cimetière de Bourg-en-Bresse.

Celebret 2020

Le celebret est le document officiel attestant que le porteur est prêtre et qu'il jouit des facultés ordinaires de célébrer les sacrements et de prêcher. Il est renouvelé chaque année pour les membres du presbyterium exerçant une charge pastorale dans le diocèse. Les celebret 2020 seront distribués dans les semaines à venir, à l'occasion des rencontres presbytérales. Les prêtres qui souhaitent le recevoir par courrier postal sont priés de se faire connaître.

Collecte des registres paroissiaux de 2019

Après avoir vérifié les actes de l'année écoulée (signatures, dates, sépultures, communions et confirmations), rempli et signé la récapitulation finale, Messieurs les curés, aidés de leurs notaires respectifs, sont priés de procéder aux opérations suivantes :

1- Déposer à la chancellerie le double des registres de 2019, dès que possible et au plus tard le 22 février 2020.

2- Vérifier si toutes les notifications et transcriptions ont bien été faites et envoyées à la chancellerie : baptêmes hors paroisse, mariages, confirmations.

3- Transmettre à la chancellerie (avec une clé usb) l'index informatisé des baptêmes de l'année écoulée (si besoin contacter le chancelier pour les procédures de saisie).

4- Classer et archiver les dossiers de l'année écoulée : préparations (baptêmes, communions, confirmations, mariages, funérailles), catéchismes, aumôneries, conseils paroissiaux etc...

Merci à tous pour le bon travail accompli en 2019 et bonne année 2020 !



Haltes spirituelles : L'Église, Bonne Nouvelle pour le monde d'aujourd'hui

L'Église est souvent critiquée parce que méconnue. Beaucoup de baptisés ne savent pas l'aimer. Peu en parlent de manière juste. Mais qui est donc l'Église ? Quelles sont ses caractéristiques et sa mission ? Venez découvrir le riche enseignement du concile Vatican II sur le sujet !

Notre évêque nous invitera à vivre, en ce jour de halte spirituelle, un temps pour refaire nos forces et pour nous nourrir de l'Amour véritable qui vient de Dieu.

Il est souhaitable que chaque participant vienne avec sa Bible.

- le **31 janvier** de 18h00 à 22h15
Salle du Vieux Marseille, à **Saint-André-de-Corcy**
- le **11 février** de 18h00 à 22h15
Sanctuaire de Cuet à Montrevel-en-Bresse
- le **29 février** de 14h00 à 19h30
Salle paroissiale de **Pont-d'Ain**
- le **10 mars** de 18h00 à 22h15
Salle paroissiale **d'Ambérieu-en-Bugey**
- le **14 mars** de 14h00 à 19h30
Salle de l'église Notre-Dame de la Plaine à **Oyonnax**

Inscriptions et renseignements:

04 74 32 86 56

servicespastoraux@belley-ars.fr

Assises de l'immobilier : validation des chantiers

Le 6 décembre, à l'issue de la réunion conjointe du Conseil Diocésain pour les Affaires Économiques (CDAE) et du Collège des Consultants, et des avis favorables entendus, Mgr Pascal Roland a signé la décision de l'engagement de 6 chantiers immobiliers :

- Un chantier dans le groupement de **Belley** (tranches 1 et 2) : rénovation de la maison paroissiale (locaux pastoraux et logement des prêtres)
- Deux chantiers dans le groupement St-Jean-Paul II du Pays de Gex (tranche 1 du projet global) : aménagement et mise en conformité accessibilité PMR de la salle Saint-Pierre (**Gex**) et aménagement des locaux pastoraux de la cure de **Cessy** (sous réserve du renouvellement du bail de la cure pour une période de 40 ans) ;
- Un chantier dans le groupement de Miribel : rénovation de l'église Notre Dame de **Saint-Maurice-de-Beynost**
- Un chantier à Bourg-en-Bresse (**Chapelle des Vennes**) : mise en sécurité et accessibilité
- Un chantier à la **maison diocésaine** de Bourg-en-Bresse: rénovation de logements pour les prêtres aînés (tranche 1 du projet global de réhabilitation)

En raison des perspectives financières du diocèse, commentées lors de cette même réunion, ces travaux seront financés pour partie sur fonds propres et pour partie sur emprunts.

Préalablement instruits et validés par le Comité des Assises de l'Immobilier (CAI) lors de sa réunion du 26 novembre 2019, ces projets couvrent des réalités

diverses permettant des communications variées susceptibles de favoriser des dons fléchés, pour ces mêmes projets et pour ceux qui viendront : lieux de culte et autres lieux pastoraux, avec leurs exigences d'accessibilité, de sécurité et d'économies d'énergie, logements de prêtres en paroisse et de prêtres aînés.

La mise en route de ces chantiers est susceptible de susciter une dynamique diocésaine et solidaire en vue de l'adaptation de l'immobilier aux exigences pastorales et réglementaires des pôles missionnaires rayonnants du futur ! Cette dynamique nécessitera de poursuivre d'une part la recherche d'économies par la mutualisation et l'intensification de la réflexion prospective sur l'organisation pastorale et immobilière du diocèse (horizon 25-30 ans) et d'autre part les recherches de financement, notamment par l'intermédiaire de l'équipe des Grands Ambassadeurs mise récemment sur pieds.

Olivier Bauer
Econome diocésain



Groupement de Belley

Aménagement d'une maison paroissiale dans l'ancienne école Louis Chambard

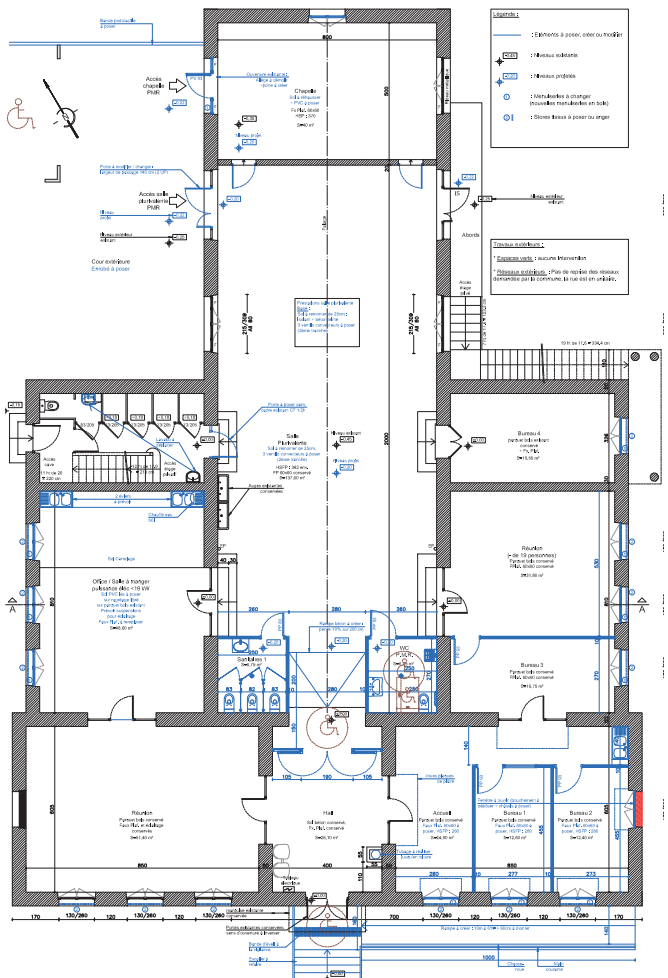
Le projet pastoral, progressivement élaboré par la communauté paroissiale avec son curé, définit la vocation du groupement paroissial comme suit : annoncer l'Évangile, être un lieu d'apprentissage et de découverte de la foi pour tous les âges, accueillir et prendre soin de notre communauté, en faisant vivre au sein de la communauté les 5 essentiels.



Façade de la future maison paroissiale

Pour le mettre en oeuvre, est apparue la nécessité de constituer une Maison paroissiale regroupant locaux pastoraux et administratifs et logements des prêtres. Le bâtiment de l'ancienne école Louis Chambard (libérée par l'OGEC, après la décision de cette dernière de construire une nouvelle école sur le site Lamartine) a été reconnu comme favorable et a été acheté en 2018. Après examen des solutions possibles, le choix a été fait de rénover progressivement le bâtiment en commençant par l'aménagement au rez-de-chaussée des locaux à usage pastoral (tranche 1), puis des logements des prêtres (1er étage, aile gauche), une rampe PMR et une nouvelle chaufferie (tranche 2). Ce sont les travaux de ces deux tranches qui ont été décidés le 6 décembre. D'autres travaux resteront à réaliser dans une tranche ultérieure.

Plan du rez-de-chaussée



Montant des travaux :
419 358 € pour la tranche 1
et 210 100 € pour la tranche 2.

Groupement de Gex-Cessy

Le groupement comprend actuellement trois centres paroissiaux : Cessy, Gex et Divonne.

Le secteur connaît un fort dynamisme démographique, accompagné d'un renouvellement important de la population. De nombreuses familles avec des enfants sont présentes. Pour parvenir à constituer un pôle missionnaire rayonnant, les axes suivants ont été retenus par la communauté paroissiale :

- Regroupement des locaux administratifs et pastoraux en un centre principal, en conservant des locaux plus simples à proximité des autres clochers.
- Accueil d'une communauté religieuse pour collaborer avec les prêtres à l'animation pastorale (recherche en cours).
- Regroupement du logement des prêtres en un lieu unique, pour renforcer la vie fraternelle.

Cure de Cessy

La cure de Cessy ayant été choisie comme centre principal, sa disposition actuelle conduit à envisager des travaux de réaménagement des locaux pour le développement des activités pastorales et administratives (accueil, salles de réunion, bureaux) et l'installation du logement des prêtres.

Le bâtiment appartenant à la commune, ces travaux importants nécessitent au préalable le renouvellement d'un bail de longue durée en relation avec l'ensemble du projet.

Pour l'instant, avec la réserve précédente, seule la tranche 1 du projet a été décidée, c'est-à-dire la réalisation de la partie pastorale : accueil, salles de réunion et bureaux.

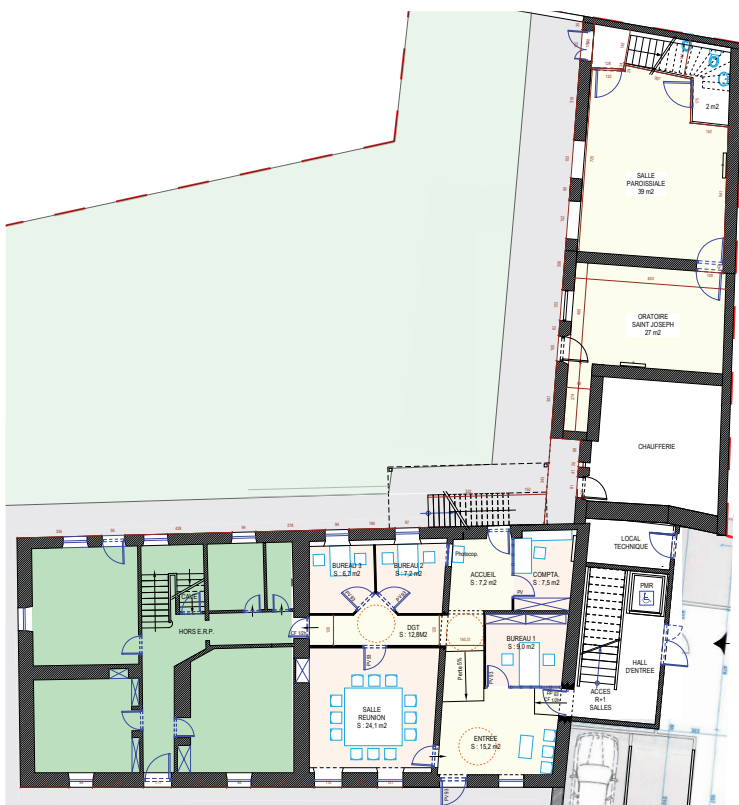
Montant des travaux : 153 000 €

Salle Saint-Pierre (Gex)

La cure de Gex ayant été choisie en vue d'accueillir une communauté religieuse, il est apparu nécessaire de regrouper les activités pastorales locales (catéchisme, réunions) dans la salle Saint-Pierre, laquelle nécessite des travaux de rénovation, d'accessibilité et de sécurité.

Montant des travaux : 152 000 €

Plan du rez-de-chaussée de la cure de Cessy



Groupement de Miribel

Rénovation de l'église Notre-Dame de Saint-Maurice-de-Beynost

Les paroisses les plus peuplées du groupement paroissial de Miribel (Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost, Beynost) souhaitent depuis plusieurs années développer les moyens consacrés à la pastorale. A cet effet, l'aumônerie de Miribel a été vendue il y a plusieurs années. Un projet initial de construction à Miribel a été abandonné, après la décision finalement prise par la mairie d'acheter une bande de terrain (préemptée depuis de longues années).

Un nouveau projet pastoral, bâti par la communauté paroissiale avec des conseils paroissiaux nouvellement nommés, vise à sauvegarder l'église Notre-Dame de St-Maurice-de-Beynost (construite en 1970-1973), au centre du groupement, facile d'accès, appréciée des paroissiens, et offrant des possibilités variées (salles de réunion). Son état nécessite des travaux urgents, en particulier sur les menuiseries en très mauvais état qui présentent un risque, ainsi que sur les lampes (l'une d'elles est tombée, heureusement sans faire de victime), afin qu'elle reste un lieu de rassemblement de la communauté

(messes, réunions, rencontres, accueil, ...).

La population se développe en effet vers l'Est du groupement, et il paraît important d'offrir ce lieu de rassemblement sans risquer de le voir détérioré par le temps et à terme inutilisable. Ce projet permettra de disposer sur ce site d'un lieu où pourra se renforcer progressivement la fraternité entre les membres de la communauté pastorale.

A l'église (et dans les salles attenantes), sont organisées messes, accueil (personnes âgées venant de la maison de retraite proche, éveil à la foi), sacrement des malades, funérailles, catéchisme, préparation au baptême, sans oublier les activités «solidarité» tournées vers des publics divers.

L'église (consacrée en 1973) n'a pas connu d'opération de restauration depuis cette date, et nécessite des travaux urgents pour remplacer les menuiseries extérieures par de nouvelles, qui feront progresser l'isolation thermique et donc le confort. En complément de ces travaux, est prévu le nettoyage de la toiture, le remplacement des bandeaux, le remplacement des éclairages intérieurs, la lasure des plafonds de l'église.



Façade principale de l'église Notre-Dame

Ces travaux ne remettent pas en cause l'utilisation des autres locaux (églises, salles, logement du prêtre à Miribel). A noter, la présence, à proximité immédiate de l'église, de l'ancien presbytère, actuellement loué.

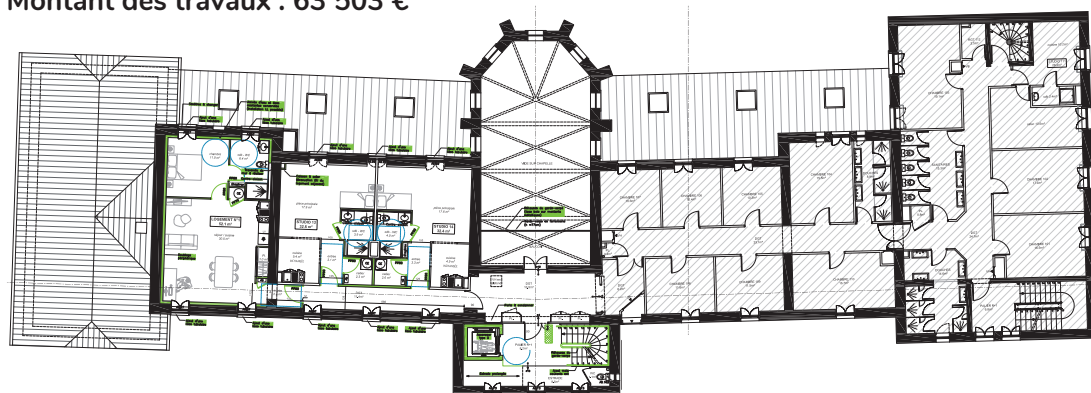
**Montant des travaux :
176 000 €**



Bourg-en-Bresse (Chapelle des Vennes)

Dans l'attente d'une réflexion d'ensemble sur les lieux de culte de Bourg-en-Bresse prévue lors de la visite pastorale de la ville au printemps 2020 et sur les recommandations du CAI, du CDAE et du collège des consultants, l'évêque a décidé de n'engager pour l'instant que les travaux de mise aux normes (63 503 € sur les 167 000 € du projet global de rénovation). En effet cette chapelle très fréquentée qui jusqu'ici n'avait jamais connu de visite de sécurité de la part du SDIS nécessite des mises aux normes accessibilité, ERP, incendie, chauffage, etc. Le classement souhaité comme établissement recevant du public impose : la création d'issues de secours, l'installation d'une détection incendie, de portes et de plafonds coupe-feu, la création de rampes extérieures et le remplacement des portes extérieures, le remplacement du chauffage, la création de sanitaires PMR.

Montant des travaux : 63 503 €



Maison diocésaine

La dernière version du projet de réhabilitation de la Maison diocésaine a été présentée publiquement le 27 novembre dans la salle des pays de l'Ain. Le projet a été revu à l'économie et échelonné en cinq tranches qui seront mises en oeuvre en fonction des capacités de financement. Le dépôt du permis de construire nécessaire pour l'ensemble de la réhabilitation est acté, ainsi qu'une consultation globale des entreprises. La mise en oeuvre de la première tranche a été décidée le 6 décembre.

Logements pour prêtres âgés

Cette première tranche consiste dans la création de 5 logements pour prêtres âgés dans le bâtiment principal de la Maison Jean-Marie Vianney (bâtiment E) : trois appartements et deux studios. Les normes d'accessibilité et de sécurité nécessitent de nombreuses adaptations : mise aux normes des sanitaires, installation obligatoire d'un ascenseur...

Montant des travaux :

1 017 000 €

Premier étage du bâtiment E de la Maison Jean-Marie Vianney. 3 logements pour prêtres âgés dans l'aile nord (à gauche) sont indiqués en vert.

Le point sur les chantiers menés dans le diocèse au cours des derniers mois.



Sanctuaire d'Ars Ouverture du nouveau magasin

La boutique et la librairie du sanctuaire d'Ars ont été réunies en un seul lieu, près de l'accueil, en contrebas de la Basilique. Ce nouveau magasin a été inauguré le 31 novembre dernier.



Groupement de Ferney-Voltaire Création de nouvelles salles paroissiales

A Ferney-Voltaire, le groupement paroissial était à l'étroit, et il avait besoin de nouvelles salles paroissiales pour ses activités pastorales, et notamment pour la catéchèse. Le préau situé dans la cour du presbytère, juste derrière l'église Notre-Dame, a donc été transformé en salles paroissiales, d'une superficie de 56 m². Les travaux s'achèveront au tout début de cette année.





Groupement de Bellegarde
Eglise Saint-Vincent de Musinens

Après l'aménagement de toilettes pour les personnes à mobilité réduite (2017), la réfection de l'étanchéité de la galerie extérieure (2018), la réfection des salles du sous-sol (fenêtres, électricité, cloisons, plafonds et chauffage en 2018-2019), les travaux à Musinens concerneront en 2020 le chauffage de l'église Saint-Vincent.



Groupement d'Oyonnax
Réfection de la toiture de la salle Saint-Léger

À la suite d'un dégât des eaux, le groupement paroissial a dû procéder à la réfection de la toiture de la salle Saint-Léger, grande salle paroissiale située à proximité du presbytère d'Oyonnax et de l'église Saint-Léger.



Le Carmel d'Ars fête ses 80 ans

Le 8 décembre 2019, le Carmel d'Ars a célébré dans l'action de grâce le 80^e anniversaire de son érection canonique le 8 décembre 1939 sous le titre de Carmel du Saint Curé d'Ars et de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus.

Le projet de cette fondation était né et avait mûri longuement dans le cœur d'une carmélite de Reims, Mère Marie-Louise de l'Immaculée-Conception. Dès son noviciat, la prière de Mère Marie-Louise était toute orientée vers les prêtres. Ayant appris que le diocèse de Belley ne possédait plus de Carmel depuis l'exil des carmélites de Trévoux en 1902, elle désire voir s'ouvrir un Carmel à Ars, un foyer de prière dans ce lieu de pèlerinage.

Mère Marie-Louise fait part de cet appel qu'elle ressentait en 1935-1936, s'en ouvre à son supérieur, s'assure de la bienveillance de l'évêque de Belley et des intentions des carmélites de Trévoux, réfugiées à Rome, qui souhaitent revenir en France. Elles avaient d'ailleurs acquis une maison à l'entrée d'Ars, pour accueillir provisoirement la communauté en attendant l'édification d'un

monastère. Mère Marie-Louise s'adresse aussi à l'abbé Hippolyte Convert, troisième successeur de saint Jean-Marie Vianney comme curé d'Ars depuis 1889, et sa réponse est enthousiaste : « Venez ! Je bénirai le Bon Dieu si cette fondation pouvait s'effectuer de mon vivant ! »

En juillet 1937, l'archevêque de Reims, le cardinal Suhard, donne son accord ; les carmélites de Trévoux qui ne peuvent revenir d'exil encouragent le projet, et le nouvel évêque de Belley, Mgr Maisonobe répond : « Je ne puis qu'approuver et bénir le dessin que vous inspire la Providence de venir établir une fondation à Ars. Tout prêt de l'église et du presbytère du Saint Curé, vous y continuerez son œuvre. Par la prière et la pénitence, vous nous obtiendrez des prêtres et de saints prêtres pour le diocèse de Belley puis pour tout les diocèses de France. »

Les ressources nécessaires pour entreprendre la fondation sont rapidement trouvées, mais la maison des carmélites de Trévoux ne peut finalement pas être acquise. Le château d'Ars, un temps envisagé pour y établir le nouveau



Carmel, ne convient pas non plus. Une autre propriété est enfin trouvée, et achetée en octobre 1939.

Mère Marie-Louise avait déjà travaillé à la reconstruction du Carmel de Reims après la Première Guerre mondiale. Son expérience est donc précieuse pour transformer le logis campagnard tout juste acquis en monastère. La maison d'habitation accueille une salle de communauté, des cellules, quelques parloirs... L'étable devient chapelle - belle coïncidence, la pièce qui abritait encore une auge et un ratelier pour les animaux devient un petit Bethléem... Dans la grange sont installés le chœur des moniales, la sacristie, ainsi que la salle du chapitre, des cellules... Le Carmel de Reims s'active pour rendre la fondation possible, espérant ériger la nouvelle maison le 4 août 1939, pour le 80^e anniversaire de la mort du Saint Curé. Mais la date se passe sans recevoir l'autorisation pontificale, malencontreusement oubliée dans un tiroir...

Le chantier prend du retard, et la mobilisation générale semble devoir mettre un coup d'arrêt à l'entreprise. Mais Mère Marie-Louise considère que la fondation du nouveau Carmel est plus urgente que jamais. Le 12 octobre, trois Soeurs partent de Reims pour Ars, logeant d'abord à la Providence et surveillant les travaux. La bénédiction du nouveau monastère est fixée à la fête de l'Immaculée Conception : après une messe en la basilique et une procession jusqu'au Carmel, Mgr Maisonobe, accompagné des vicaires généraux de Reims et de Belley, bénit la chapelle, les deux cloches, le couvent et les religieuses, avant de fermer la clôture.



Le Carmel naissant commence alors sa mission d'amour dans l'Eglise. Un mois plus tard, le 16 janvier 1940, l'abbé Convert, curé d'Ars qui avait soutenu la nouvelle fondation, meurt. Le 29 octobre 1942, Mère Marie-Louise décède à son tour. Le Carmel d'Ars, quant à lui, poursuit sa mission et doit même s'agrandir. Les

travaux se poursuivront pendant plus de vingt ans : l'aile nord de 1944 à 1946, l'aile ouest en 1952-1953, et la nouvelle chapelle en 1959-1960.

Merci aux carmélites d'Ars pour leur présence dans le village du Saint Curé, et pour leur prière pour les prêtres, pour le diocèse et pour le monde, qui rayonne depuis 80 ans, au-delà de leur clôture.

D'après un texte des carmélites d'Ars.

Carmel du Saint Curé d'Ars et de
Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus
128, Rue du Carmel
01480 Ars-sur-Formans

En semaine, messe à 8 h.
Le dimanche, messe à 9 h.

« Servir Jésus dans le pauvre »

Les équipières de l'Équipe Saint-Vincent de Châtillon-sur-Chalaronne ont renouvelé leur engagement à servir Jésus dans le « pauvre », en suivant le charisme de saint Vincent de Paul au sein de l'association qu'il a fondée.

Le 8 décembre 1617 à Châtillon-les-Dombes, dans la chapelle de l'hôpital de la ville, la première confrérie de la Charité est érigée canoniquement. Vincent de Paul, curé de la paroisse, remet aux Dames, « servantes des pauvres », le règlement qu'il a rédigé.

Le 8 décembre 2019 à Châtillon sur Chalaronne, 402 ans après, jour pour jour, dans l'église Saint-André, vingt équipières de l'équipe Saint-Vincent, renouvellent solennellement leur engagement au cours de la messe dominicale présidée par Monseigneur

Pascal Roland, concélébrée avec le Père Dominique Blot, curé du groupement paroissial et aumônier de l'équipe.

Après l'homélie, chacune des « Dames » est invitée à s'avancer devant l'autel, et toutes prononcent ensemble la prière d'engagement et reçoivent la bénédiction de l'évêque. Puis l'une après l'autre elles signent le registre d'engagement à l'autel.

Cette démarche d'engagement se renouvelle chaque année au cours d'une messe paroissiale, à cette date anniversaire de la remise du « règlement de la confrérie de la charité » par saint Vincent de Paul aux premières Dames de la Charité.

L'équipe est intégrée à la communauté paroissiale qui la soutient par ses prières et par ses dons.



Les équipières renouvellent leur engagement devant Mgr Roland



Aujourd'hui, la confrérie qui a germé à Châtillon en 1617 est un mouvement d'Église, caritatif, international, de 150 000 femmes, chrétiennes, bénévoles, présent dans 53 pays. Cette « Association Internationale des Charités » (AIC) reste fidèle à la pensée spirituelle de St Vincent et à ses principes d'organisation.

En France, la Fédération Nationale des Équipes St-Vincent (AIC – France) réunit, anime et forme un réseau solidaire de 90 Équipes qui contribuent à restaurer le lien social par des actions concrètes de proximité adaptées aux besoins. Présentes dans 64 villes de France, 2 000 équièrres accueillent, accompagnent et soutiennent chaque année près de 160 000 personnes : femmes, familles, enfants, personnes âgées, personnes sans domicile, etc.

A Châtillon-sur-Chalaronne, l'Équipe St-Vincent, association locale, intervient principalement auprès des personnes âgées, seules, à domicile ou dans les

EHPAD du secteur pour des visites, des messes et des animations.

Notre engagement dans l'équipe, réponse à un appel individuel, manifesté par le désir de servir les « plus pauvres », nous implique concrètement pour faire rayonner l'AMOUR, nous fait participer à l'œuvre de Dieu.

Cet engagement, nous avons bien sûr à le vivre, ensemble, avec saint Vincent, dans l'Église. Nous n'avons pas à copier saint Vincent mais à être habité par le même esprit et comme lui, à professer notre foi en agissant envers les « pauvres ».

« Jésus se manifeste et viens à notre rencontre à travers le pauvre. Chaque matin, nous sommes invitées à remettre notre engagement entre les mains du Seigneur, avec la Vierge Marie. »

Anne-Marie Vigier
Présidente de l'Équipe Saint-Vincent

Agenda diocésain

Prière pour les vocations à Seillon-Repos
9 janvier à 17h à Seillon-Repos

Université de la Vie : quel sens a la vie ?

13, 20, 27 janvier et 3 février à 20h15
Bourg-en-Bresse (Maison Jean-Marie Vianney), Ferney-Voltaire et Meximieux
Autour d'experts et de grands témoins, prenons le temps de réfléchir à la société humaine qui reste à bâtir.

Coût : 33€ pour les 4 soirées / 56€ pour les couples / 17€ tarifs réduits

Inscriptions : www.universitedelavie.fr

Marche avec l'Évangile

25 janvier à Priay

Journée de marche dans l'Ain pour méditer l'Évangile au cœur de la Création.

Contact : maurice.simplex@orange.fr -
06 63 05 25 44

Halte spirituelle

31 janvier à 18h à St-André-de-Corcy

Voir p. 4

Inscriptions et renseignements:
servicespastoraux@belley-ars.fr

04 74 32 86 56

Marche pour les vocations

8 février de 8h à 19h15

De Montmerle-sur-Saône à Ars

Contact : paje.ain@gmail.com

04 74 32 86 57

Fête de l'arrivée du saint curé d'Ars

9 février au Sanctuaire d'Ars

Présidée par Mgr de Germiny, évêque émérite de Blois

Week-end Dieu est là

15 et 16 février

à la Maison Jean-Marie Vianney à Bourg

Contact : paje.ain@gmail.com

04 74 32 86 57

Sommaire

| | |
|---|-------|
| Homélie du Pape François pour la Nuit de Noël | p. 1 |
| Agenda de Mgr Roland | p. 2 |
| Informations diocésaines | p. 3 |
| Assises de l'immobilier | p. 5 |
| 80 ans du Carmel d'Ars | p. 12 |
| Engagements dans l'Équipe Saint-Vincent | p. 14 |
| Agenda diocésain | p. 16 |

Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars
C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912

Date de parution : 2 janvier 2020

Directeur de la publication : P. F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : Paroisse d'Oyonnax (p. 11), Carmel d'Ars (p. 12-13), Équipe Saint-Vincent (p. 14-15), Diocèse de Belley-Ars.
Image de couverture : Adoration des mages, Pierre-Paul Sévin, 1690, groupement paroissial d'Hauteville (SDAS).

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154

01004 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 86 69

communication@belley-ars.fr

belley-ars.catholique.fr